



Actus Agricoles

Deux arrêtés du 18 janvier 2021, publiés au Journal officiel du 22 janvier, renvoient à la hausse les montants des aides aux bovins allaitants et laitiers pour la campagne 2020 en France métropolitaine.

Les montants des aides aux bovins laitiers pour la campagne 2020 en France métropolitaine sont maintenant les suivants :

- le montant de l'aide en zone de montagne est fixé à 83,80 € par animal primé (au lieu de 77 €) ;
- le montant de l'aide hors zone de montagne est fixé à 41,30 € par animal primé (au lieu de 38 €).

Le nombre de femelles éligibles aux aides allaitantes pour la campagne 2020 n'est finalement pas réduit. Le coefficient étant porté de réduction étant porté de 0,975 à 1. En conséquence, les montants unitaires de l'aide aux bovins allaitant pour la même campagne, est porté de 166 € à 171,25 € pour les vaches de rangs 1 à 50 et de 121 € à 123 € pour les vaches de rang 51 à 99. Pour les vaches de rang 100 à 139, le montant reste inchangé (62 €). Au-delà, il n'y a pas d'aide.

source : <https://www.agiragri.com/fr/blog/actualites/article/pac-2020-les-aides-bovines-revalorisees/>